

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent le référentiel commun des sociétés du Groupe Ateliers Agiles. Elles s'appliquent aux ventes conclues par la société du Groupe identifiée sur le devis, l'accusé de réception de commande ou la facture (ci-après « le Vendeur »). auprès de clients professionnels (ci-après « le Client »). Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, sauf dérogation écrite et expresse du Vendeur.

Elles s'appliquent à toutes les ventes, prestations d'usinage, études, fabrications sur plan, réalisations d'outillages ou travaux annexes.

Toute commande En cas de contradiction entre les documents contractuels, l'ordre de priorité suivant prévaudra : conditions particulières ou devis accepté, puis les présentes CGV.

Le Groupe Ateliers Agiles regroupe plusieurs sociétés juridiquement distinctes. Chaque contrat est conclu exclusivement avec la société mentionnée sur les documents commerciaux, laquelle assume seule les droits et obligations résultant du contrat. Les autres sociétés du Groupe ne peuvent être tenues responsables des engagements pris par le Vendeur.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

Les présentes CGV peuvent être complétées par des annexes techniques ou sectorielles propres à certaines activités (Nucléaire, Aéronautique, Défense, Spatial, etc.). Ces annexes ne s'appliquent que lorsqu'elles sont expressément mentionnées dans le devis, la commande ou les documents contractuels.

3. DEVIS – COMMANDE

Les devis établis par le Vendeur ont une durée de validité précisée sur le document ou, à défaut, de trente (30) jours à compter de leur date d'émission.

La commande ne devient définitive qu'après acceptation écrite (accusé de réception ou confirmation de commande) du Vendeur. Toute modification ou annulation postérieure à la confirmation donnera lieu à un nouveau devis et à la révision des prix et délais. Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client présentant un risque financier ou en situation d'impayé.

4. PRIX

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes, et s'entendent départ atelier, sauf stipulation contraire. Ils ne comprennent pas les frais d'emballage, de transport, d'assurance ni les taxes, qui restent à la charge du Client.

Les prix sont fermes et non révisables sauf mention contraire dans le devis. En cas de variation significative des coûts des matières premières, de l'énergie ou de la main-d'œuvre, le Vendeur se réserve le droit d'appliquer une clause d'indexation ou une révision exceptionnelle après justification.

Les outillages spécifiques, gabarits, études ou prototypes sont facturés en sus.

5. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils débutent à compter de la réception de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande (plans, matière, validation technique, acompte, etc.). Un éventuel retard ne saurait justifier l'annulation de la commande ou le paiement de pénalités, sauf engagement ferme du Vendeur spécifié dans la commande. En cas de force majeure (pénurie matières, grève, incendie, etc.), les délais sont automatiquement prolongés.

6. LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

La livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition des produits au Client dans les locaux du Vendeur ou dès la remise au transporteur désigné par le Client.

Les risques de perte, détérioration ou vol sont transférés au Client dès la livraison, même si le transport est assuré par le Vendeur. Le transfert de propriété n'intervient qu'après paiement intégral du prix conformément à l'article 8.

7. RÉCEPTION – CONTRÔLE

Le Client doit vérifier la conformité et l'état apparent des produits à la livraison. Toute réclamation ou réserve doit être formulée par écrit et justifiée (photos, constat, bon de livraison annoté) dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception.

Passé ce délai, les produits seront réputés conformes et acceptés sans réserve. Toute intervention ou mise en œuvre du produit par le Client vaut acceptation définitive.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord particulier, les factures sont payables à 30 jours fin de mois le 15 à compter de la date de facturation. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé. Un acompte peut être exigé à la commande.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront dues de plein droit au taux BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre les commandes en cours ou futures en cas de retard de paiement. Toute compensation ou retenue unilatérale est strictement interdite.

9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises restent la propriété pleine et entière du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix (principal, frais et taxes inclus), même si elles ont été mises en œuvre ou intégrées. En cas de non-paiement, le Vendeur pourra exiger la restitution immédiate des produits aux frais du Client.

En cas de résolution du contrat pour défaut de paiement, les acomptes versés seront conservés par le Vendeur à titre d'indemnité.

10. RESPONSABILITÉ – GARANTIE

Le Vendeur garantit la conformité des produits à la commande et à l'usage prévu. La garantie couvre les vices cachés pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison, sous réserve d'un usage conforme et d'une réclamation écrite dans un délai raisonnable après découverte du défaut.

Sont exclus de la garantie : les défauts résultant d'un usage inapproprié, d'un défaut d'entretien, d'une modification, d'un montage non conforme ou d'un plan fourni par le Client.

Aucune réclamation ne sera admise sans validation écrite préalable du Vendeur. La responsabilité du Vendeur est strictement limitée au montant HT de la commande concernée. Aucun dommage indirect, manque à gagner ou perte d'exploitation ne pourra être réclamé.

11. OUTILLAGES – PLANS – DOCUMENTS TECHNIQUES

Tous les outillages, plans, études, fichiers ou documents transmis par le Vendeur restent sa propriété exclusive, sauf mention contraire écrite.

Le Client s'interdit de les reproduire, transmettre ou exploiter sans autorisation écrite du Vendeur. Les savoir-faire, procédés de fabrication et technologies développés par une société du Groupe Ateliers Agiles demeurent sa propriété exclusive.

12. CLAUSE ÉTHIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Les sociétés s'inscrivent dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de certification Ecovadis. Le Client s'engage à respecter les principes fondamentaux relatifs aux droits humains, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.

Le Client coopérera, sur demande, à la bonne gestion environnementale des déchets d'emballage, copeaux et huiles usagées issus de la prestation.

13. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment : incendie, grève, inondation, pandémie, pénurie de matière, rupture d'approvisionnement, panne d'équipement, ou tout autre événement indépendant de la volonté des parties.

L'exécution des obligations du Vendeur est suspendue pendant la durée de l'événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Le Client ne peut réclamer aucune indemnité au titre des retards qui en résultent.

Si l'empêchement se prolonge au-delà de **quatre-vingt-dix (90) jours**, le **Vendeur** peut, à **son choix**, (I) maintenir la suspension, (II) proposer un rééchelonnement, ou (III) **mettre fin à la commande**, par notification écrite, **sans indemnité**.

En cas de **fin de la commande pour force majeure**, les parties procéderont aux **restitutions** légalement dues (art. 1229 C. civ.). **Par dérogation** et **dans la stricte mesure des coûts justifiés**, le Vendeur pourra **imputer** sur les sommes à restituer :

1. le **coût des outillages spécifiques** conçus/fabriqués pour le Client et **déjà livrés ou mis à sa disposition**,
2. le **coût des matières ou composants non restituables** ou non revendables raisonnablement,

3. la **valeur des travaux déjà réalisés** (opérations d'usinage/prototypage), étant précisé que le Vendeur fournira un **décompte détaillé** et **restituera le solde** éventuel.

Le Client ne pourra demander la résiliation de la commande pour cause de force majeure qu'avec l'accord exprès et écrit du Vendeur.

14. LITIGES – JURIDICTION

Tout différend relatif aux ventes du Vendeur sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège social de la société contractante figurant sur les documents commerciaux, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

15. CLAUSE D'INTEGRALITE

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque disposition des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.